

Ecole : maternelle de Pronleroy.

Commune : Pronleroy.

Horaire : 18h-20h

Nom de la présidente : Mme Walkowiak Beaufeist.

Nom de la secrétaire : Mme CARRARA.

1) Nom des participants et qualité :

- Walkowiak Beaufeist Marie, PE directrice.
- CARRARA Emilie, PE
- BEAUJARD Sandra ATSEM
- Mme MEBREK représentante de la commune de Pronleroy et du SIRS
- M. DHONDT, parent d'élève
- Mme LEDOUX, parent d'élève
- M.LESUEUR, président du SIRS, nous a rejoint en fin de réunion.

Excusées : Mme GAUTHIER Eudeline PE, Mme BENYAHIA Zahia ATSEM.

2) Vote pour le fonctionnement des Conseils d'École :

4 propositions ont été soumises au vote.

*1 – Fonctionnement en un seul conseil d'école unique pour les 4 écoles (La Neuville-Roy, Léglantiers, Montiers, Pronleroy)*

*2- Fonctionnement sur la base des années précédentes (fusion des conseils La Neuville-Roy et Montiers d'une part et de Léglantiers et Pronleroy d'autre part.*

*3- Fonctionnement selon le principe d'un conseil divisé en deux temps : 1 temps commun globalisé pour les 4 écoles et 1 temps spécifique à chacune des écoles.*

*4- Fonctionnement sur le principe d'un Conseil d'Ecole pour chaque école, fonctionnant de manière autonome.*

La proposition 4 est adoptée.

3) P.E.D.T : lecture des objectifs du projet.

4) Election des parents d'élèves :

Cette année, nous avons 3 candidats. M.Dhondt et Mme Ledoux ont été élus titulaires, M.Glineur, suppléant. La participation au vote a été de 68 % et s'est faite uniquement par courrier.

5) Effectifs :

A la rentrée 2015/2016, les effectifs de l'école sont les suivants :

PS : 13 élèves                      MS : 12 élèves                      GS : 13 élèves

6) Règlement intérieur :

Après lecture, le règlement intérieur de l'école a été voté à l'unanimité par le Conseil d'École.

7)TAP :

Les horaires de l'école ont été rappelés dans le règlement intérieur. Les horaires des TAP ont été modifiés maintenant de 10h35 à 11h35 le mercredi matin.

Les enseignantes aimeraient avoir une liste des enfants inscrits aux TAP le mercredi matin.

8) La charte de laïcité :

Elle a été affichée dans les deux classes et sera collée dans les cahiers de liaison des élèves. Elle devra être lue et signée par les parents d'élèves.

#### 9) Les nouveaux programmes de l'école maternelle :

Les programmes ont déjà été détaillés aux parents lors des réunions de rentrée des deux classes maternelles.

Un rappel rapide des quatre modalités d'apprentissage :

- apprendre en jouant
- apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
- apprendre en s'exerçant
- apprendre en se remémorant et en mémorisant

Pour cinq domaines d'apprentissage :

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ; Agir s'exprimer comprendre à travers l'activité physique ; Agir s'exprimer comprendre à travers l'activité artistique ; Construire les premiers outils pour structurer sa pensée ; Explorer le monde.

#### 10) Coopérative :

Un bilan sur la COOP avait été fait lors du dernier conseil de juin. Pour ce début d'année la participation des parents a été de 927 € pour les deux écoles Léglantiers/Pronleroy.

#### 11) Le PPMS

Le PPMS est en cours il s'agit du Plan Particulier de Mise en Sécurité. Des documents manquent pour le mettre à jour. Mme la directrice demande à Mme Melbrek un exemplaire du DUER (document unique d'évaluation des risques).

Un exercice d'évacuation incendie est prévu prochainement.

#### 12) actions pédagogiques :

Une sortie au cinéma est prévue pour les deux classes au mois de décembre.

Un spectacle commun à toutes les classes maternelles (La Neuville, Montiers et Pronleroy) est prévu en mars sur le thème des cinq sens. Il nous reste encore à régler la question du transport.

#### 13) Questions diverses :

M.Dhondt interroge les enseignantes sur le déroulement de la journée civique du 9 décembre. Les enseignantes répondent qu'elles réfléchissent encore à la question de la mise en place de cette journée en maternelle.

Prochain Conseil d'Ecole : le 26 février 2016.

